

**Province de Québec**

**Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mardi 14 octobre 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrique-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

17 personnes assistent à la séance.

**2014-10-317 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 30.

Adopté à l'unanimité

**2014-10-318 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Ajout :

Demande de modification réglementaire – Matricule 6536-60-9053

Adopté à l'unanimité

**2014-10-319 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité

**2014-10-320 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire Paul Sarrazin dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois :

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Madame Véronique Langlois transmet à la municipalité, le 1<sup>er</sup> octobre 2014, une demande pour l'installation d'un arrêt sur la rue Principale devant l'école, afin d'améliorer la sécurité des écoliers.

Vélo Québec Événements nous a fait parvenir le 8 septembre 2014 une lettre de remerciement dans le cadre de l'activité Défi des Cantons-de-l'Est.

Le Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous a informé le 15 septembre 2014 de leur intérêt pour subventionner un parcours santé extérieur pour aînés au Parc des Générations, pour un montant approximatif de 11 500 \$.

Le Ministère des transports du Québec a répondu par la négative, le 18 septembre 2014, à notre demande pour que le trajet du Grand rang Saint-François, du rang du Haut-de-la-Rivière Nord et du 3e rang de Milton deviennent de compétence provinciale. Ces rangs demeurent donc de compétence municipale.

Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. nous ont transmis le 2 octobre 2014 une demande afin que notre signalisation avisant les automobilistes d'une traverse de motoneige soit installée.

## **ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE**

### **2014-10-321 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006**

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, la directrice générale a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de septembre 2014.

### **2014-10-322 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS**

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil approuve la liste en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 des chèques émis depuis la dernière assemblée du conseil, numéros C1400424 à C1400492 et L1400050 à L1400058, au montant total de 229 452,55 \$.

Adopté à l'unanimité

### **2014-10-323 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu :

- que le Conseil approuve les comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au montant total de 181 163,17 \$
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2014-10-324 ADOPTION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil accepte les transferts budgétaires suivants :

### De:

01-233-120	Mutations	7 500
01-234-746	Fête des épouvantails	1 600
01-234-747	Programmation automne (formations)	9 000
01-234-751	Revenus Camp de jour	2 000
02-130-00-951	Quote-part MRC	7 041
02-701-50-141	Salaires	4 000
02-701-70-522	Entretien et réparation bâtiment	4 000
02-701-90-141	Salaires	5 000
02-701-90-339	Autres dépenses	5 396
02-701-90-698	Autres dépenses	1 500
72-320-10-722	Terrain	14 833
72-320-10-726	Pavage 3e Rang et Lanctôt	27 600
		<hr/>
		89 470

### À:

72-220-20-724	Incendie	9 815
72-320-10-724	Fossés	8 000
72-340-10-721	Éclairage	1 000
72-610-30-722	Fonds réservés cours d'eau	13 414
01-221-00-230	Compensations	8 000
02-110-00-951	Quote-part MRC	5 641
02-150-00-951	MRC - Évaluation	2 000
02-701-50-339	Camp de jour	500
02-701-70-523	Entretien et réparation bâtiment	4 000
02-701-90-348	Programmation automne (formations)	11 000
02-701-90-349	Fête des épouvantails	5 100
02-701-90-972	Subvention municipale spéciale	1 000
02-320-00-625	Pièces d'asphalte	20 000
		<hr/>
		89 470

Adopté à l'unanimité

## 2014-10-325 OPÉRATION CADASTRALE - 3<sup>E</sup> RANG EST À LA HAUTEUR DU LOT 3 556 599

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le conseil accepte l'offre de services de André Scott, arpenteur géomètre, de la firme XYZ Civitas Inc, pour préparer une opération cadastrale vivant le 3<sup>e</sup> rang Est à la hauteur du lot 3 556 599 et la préparation d'une description technique, au coût de 1 700 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

## 2014-10-326 MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE BERNIER

Considérant que l'entente intervenue entre les municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et de Sainte-Cécile-de-Milton pour l'entretien de la route Bernier est échue;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu :

- de demander à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton de renouveler l'entente concernant l'entretien d'hiver de la route Bernier affectant les deux municipalités;
- que l'entente pour une période de quatre (4) années consécutives se répartit comme suit :

<u>Saison hivernale</u>	<u>Municipalité</u>
2014-2015	Sainte-Cécile-de-Milton
2015-2016	Saint-Valérien-de-Milton
2016-2017	Sainte-Cécile-de-Milton
2017-2018	Saint-Valérien-de-Milton

Le tout sans rémunération de part et d'autre.

Adopté à l'unanimité

**2014-10-327**      **SUBSTITUT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu de nommer monsieur Paul Sarrazin, maire, membre substitut au Comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Yamaska, pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adopté à l'unanimité

**2014-10-328**      **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 421-2005 ET SES AMENDEMENTS QUANT À LA TARIFICATION ÉTABLIE**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier que lors d'une séance ultérieure du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 421-2005 et ses amendements quant à la tarification établie.

**2014-10-329**      **MANDAT À LNA – DÉVELOPPEMENT MÉNARD – SONDAGES ET FIGURES**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu d'accepter l'offre de services de Laforest Nova Aqua pour des sondages exploratoires au niveau du terre-plein central au montant de 767,50 \$ plus taxes et pour des estimations budgétaires et préparation de figures au montant de 990,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

**2014-10-330**      **MODIFICATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Attendu la recommandation du comité des ressources humaines;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Attendu l'entente intervenue entre le comité des ressources humaines et madame Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour que l'article 3.2 de son contrat de travail soit modifié;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu que l'entente du 3 octobre 2014 soit confirmée, pour que la période d'essai de madame Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière, se termine le 15 février 2015, l'octroi éventuel de sa permanence donnant lieu à une augmentation de 2 000 \$ rétroactive au 15 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE – INCENDIE – PREMIERS RÉPONDANTS**

2014-10-331

### **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AMENDANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 362-98 SUR LES NUISANCES AFIN D'Y INCLURE CERTAINES DÉFINITIONS AINSI QUE REMPLACER L'ARTICLE 8**

Avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Claude Lussier à l'effet que ce conseil adoptera lors d'une prochaine rencontre, un règlement amendant le règlement numéro 362-98 sur les nuisances afin d'y inclure certaines définitions ainsi que remplacer l'article 8.

2014-10-332

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ROXTON POND / SAINTE-CECILE-DE-MILTON – CASERNE SATELLITE**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a signifié au Comité incendie Milton/Roxton, lors de l'élaboration du budget 2014, son intention d'établir une caserne satellite à même son garage municipal;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a entrepris des actions en ce sens afin de valider les possibilités de subvention au programme PIQM volet 5.1;

Considérant que cette action est conforme aux orientations du schéma de couverture de risque de la MRC de La Haute-Yamaska;

Considérant que cette action diminuera de façon significative le temps d'intervention pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et ses municipalités voisines;

Considérant l'impact que cette action aura sur les primes d'assurance de nos citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu :

- de recommander au Service de sécurité incendie Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton l'embauche de pompiers volontaires résidant sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton afin d'assurer un nombre suffisant de pompiers pour l'implantation de la caserne satellite à Sainte-Cécile-de-Milton;
- que copie de cette résolution soit transmise au Comité incendie Milton/Roxton et à la Municipalité de Roxton Pond.

Adopté à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## *TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES / BÂTIMENTS – TERRAINS*

2014-10-333

### **RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU 5<sup>E</sup> RANG ET DE LA RUE BÉLAND – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES OSTIGUY, DES CHÊNES ET DES SAULES – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

Attendu que selon le devis, le dernier versement est dû à pour les travaux de réfection partielle d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang et de la rue Béland – travaux de pavage sur les rues Ostiguy, Des Chênes et Des Saules;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil :

- procède à l'acceptation finale des travaux de réfection partielle d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang et de la rue Béland et des travaux de pavage sur les rues Ostiguy, Des Chênes et Des Saules;
- autorise madame Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder au paiement final de 11 933,91 \$ taxes incluses à DJL Haute Yamaska.

Adopté à l'unanimité

2014-10-334

### **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX – RETENUE ET CLAUSE D'INDEXATION SUR L'ESSENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil prend connaissance de la retenue et de l'ajustement de la clause d'indexation sur l'essence payable à Transport & Excavation Ben-Benny inc relativement à l'ouverture des chemins d'hiver et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement, soit :

Secteur 1 : 9 600,18 \$

Secteur 2 : 8 186,83 \$

Adopté à l'unanimité

2014-10-335

### **PAVAGE DE SECTIONS DE RUES ET INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE ALLONGÉ**

Attendu que des travaux de réparation de ventres de bœuf ont été autorisés par la résolution 2014-09-306 et réalisés;

Attendu que suite à ces travaux, du pavage doit être fait sur les sections de rues suivantes ainsi réparées : 1<sup>er</sup> Rang Est et Rang Haut-de-la-Rivière Sud;

Attendu que le conseil souhaite installer deux dos d'âne allongés sur la rue Lussier à l'intersection de Des Saules et sur la rue Lussier à l'intersection de Du Rocher;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil accepte l'offre de services de Pavage Montérégie Inc. au montant de 16 901,33 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2014-10-336 ACHAT DE SIGNALISATION

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil autorise l'achat de signalisation chez Martech au montant de 945,09 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

## 2014-10-337 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – INSTALLATION DE LAMPADAIRES

Considérant que le Conseil municipal veut maximiser la sécurité des utilisateurs du réseau routier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu de demander à Hydro-Québec d'installer huit (8) lampadaires.

Adopté à l'unanimité

## 2014-10-338 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2013

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 68 534,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

## 2014-10-339 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION NUMÉRO SCM-2014-15 – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu :

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

- que ce conseil prend connaissance et accepte le devis pour le déneigement des stationnements municipaux pour 3 ans soit 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;
- que ce conseil autorise madame Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière, à aller en appel d'offres sur invitation pour ce service.

Adoptée à l'unanimité

## **URBANISME / ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2014-10-340 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS**

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de septembre 2014 soit :

Émission de permis	16
Addition d'un bâtiment	3
Construction	1
Dérogation mineure	1
Canalisation	1
Autorisation pour piscine	1
Rénovation	8
Installation septique	1

Pour un montant total de 321 113 \$

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la directrice de l'urbanisme en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le conseiller Claude Lussier déclare son intérêt dans la résolution suivante, car cette résolution implique le développement de terrains qui appartenaient à sa conjointe lors de l'adoption de la résolution 14-04-135. Après divulgation, monsieur le conseiller Claude Lussier s'abstient de voter sur ces deux résolutions et quitte la salle du conseil. Il est 19 h 58.

### **2014-10-341 DÉROGATION MINEURE – DOSSIER DPDRL140020 – LOT 5 307 325 - RUE BOULAIS – RÉSOLUTION 14-04-135**

Considérant que le processus d'adoption de la résolution 14-04-135 – Dérogation mineure – lot 5 307 325 – rue Boulais – Zone RE-9 n'est pas conforme, l'avis public requis par la loi n'ayant pas été donné;

Monsieur le maire, Paul Sarrazin, explique la teneur de cette demande de dérogation.

Une personne s'adresse au Conseil municipal dans ce dossier.



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Considérant que la présente demande vise à autoriser l'implantation d'un éventuel bâtiment principal sur le lot 5 037 325 à 34,53 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 23 mètres au maximum dans la zone RE-9 tel qu'exigé par le règlement de zonage 461-2008;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-04-020 recommande d'accepter la demande de dérogation mineure (#DPDRL140020) présentée par Madame Isabelle Duhamel;

Considérant l'avis public affiché aux endroits prévus par règlement le 12 septembre 2014 soit plus de 15 jours avant la présente séance invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite demande de dérogation mineure;

Considérant l'avis public publié dans l'édition du mois de septembre 2014 du journal municipal « La Voix municipale » invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

Après étude et considération, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu de réitérer la résolution 14-04-135 qui se lit comme suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accorder une dérogation relativement à l'implantation d'un éventuel bâtiment à une distance de 34,53 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 23 mètres maximum tel qu'exigé par le règlement de zonage 461-2008.

Adopté à l'unanimité (monsieur Claude Lussier n'a pas exercé son droit de vote)

Monsieur le conseiller Claude Lussier revient dans la salle du conseil. Il est 20 h 02.

2014-10-342

## **DÉROGATION MINEURE – DOSSIER DPDRL140094 - 1175, 1<sup>er</sup> RANG EST – RÉSOLUTIONS 2014-07-236 ET 2014-08-260**

Considérant que le processus d'adoption de la résolution 2014-07-236 – Dérogation mineure -1174, 1<sup>er</sup> Rang Est n'est pas conforme, l'avis public requis par la loi n'ayant pas été donné;

Considérant que le processus d'adoption de la résolution 2014-08-260 – Dérogation mineure – 1175, 1<sup>er</sup> Rang Est – Amendement à la résolution 2014-07-236 n'est pas conforme, l'avis public requis par la loi n'ayant pas été donné;

Monsieur le maire, Paul Sarrazin, explique la teneur de cette demande de dérogation.

Personne ne s'adresse au Conseil municipal dans ce dossier.

Considérant que la présente demande vise à autoriser une hauteur de 6,5 mètres pour le bâtiment accessoire plutôt que de 5,5 mètres dans la zone A-6 tel qu'exigé par le règlement de zonage 461-2008;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-07-035 recommande d'accepter la demande de dérogation mineure (#DPDRL140094) présentée par Madame Annick Joncas;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Considérant l'avis public affiché aux endroits prévus par règlement le 12 septembre 2014 soit plus de 15 jours avant la présente séance invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite demande de dérogation mineure;

Considérant l'avis public publié dans l'édition du mois de septembre 2014 du journal municipal « La Voix municipale » invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

Après étude et considération, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu de réitérer la résolution 14-07-236 amendée par la résolution 2014-08-260 qui se lit comme suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accorder une dérogation relativement à la hauteur de 6,5 mètres d'un bâtiment accessoire plutôt que de 5,5 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage 461-2008.

Adopté à l'unanimité

## **2014-10-343      DÉROGATION MINEURE – DOSSIER DPDRL140134 - 7, RUE BOULAIS**

Monsieur le maire, Paul Sarrazin, explique la teneur de cette demande de dérogation.

Personne ne s'adresse au Conseil municipal dans ce dossier.

Considérant que la présente demande vise à autoriser une hauteur de 5,8 mètres pour le bâtiment accessoire plutôt que de 5,5 mètres dans la zone RE-8 tel qu'exigé par le règlement de zonage 461-2008;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-08-044 recommande d'accepter la demande de dérogation mineure (#DPDRL140134) présentée par Monsieur Serge Martin;

Considérant l'avis public affiché aux endroits prévus par règlement le 12 septembre 2014 soit plus de 15 jours avant la présente séance invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite demande de dérogation mineure;

Considérant l'avis public publié dans l'édition du mois de septembre 2014 du journal municipal « La Voix municipale » invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

Après étude et considération, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accorder une dérogation relativement à la hauteur de 5,8 mètres d'un bâtiment accessoire plutôt que de 5,5 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage 461-2008.

Adopté à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2014-10-344

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 532-14 PRÉVOYANT LE FINANCEMENT, AU MOYEN D'UN MODE DE TARIFICATION, DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DION**

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 septembre 2014, en vue de l'adoption d'un règlement prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification, de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska, pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Dion;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 532-14 prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification, de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska, pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Dion.

Adopté à l'unanimité

2014-10-345

**DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE – MATRICULE 6536-60-9053**

Considérant qu'André Lacoste Paysagiste Inc. exploite des terres noires sur le territoire de Sainte-Cécile-de-Milton, plus précisément sur le chemin Dale;

Considérant qu'André Lacoste Paysagiste Inc. souhaite prolonger ses activités d'extraction de terres noires et conséquemment doit produire préalablement une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que le règlement de zonage 461-2008 autorise essentiellement cet usage lorsque complémentaire à une activité agricole;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu de mandater le comité consultatif d'urbanisme pour analyser la demande de modification réglementaire déposée par André Lacoste Paysagiste Inc. afin de lui permettre d'exploiter les terres noires à titre d'usage principal et d'enclencher par la suite le processus de modification réglementaire tel que le prescrit la Loi sur l'aménagement du territoire.

Adopté à l'unanimité

***SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION***

2014-10-346

**ENGAGEMENT POUR LE CITOYEN DE DEMAIN**

Attendu que la richesse la plus importante d'une société est sa jeunesse;

Attendu que l'éducation demeure la voie privilégiée pour l'épanouissement plein et entier de cette jeunesse;

Attendu l'importance de la participation de toute la communauté à la réussite scolaire;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Attendu le rôle de leader assumé par les maires et conseillers des municipalités du territoire auprès de leurs citoyens;

Attendu que la lutte au décrochage scolaire est un enjeu sociétal de premier plan;

Attendu que la formation d'une population qualifiée est gage de succès pour les entreprises du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil municipal :

- s'engage, en tant que leader de la communauté, à mobiliser sa population et à agir, conjointement avec la Commission scolaire du Val-des-cerfs, afin de permettre à tous les élèves d'obtenir une qualification ou un diplôme;
- autorise monsieur Paul Sarrazin, maire, à signer le manifeste de collaboration avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, dans le respect des compétences de chaque organisation.

Adopté à l'unanimité

## **2014-10-347      FÊTE DES PETITS ÉPOUVANTAILS – BUDGET**

Attendu que le Conseil a la volonté d'agrémenter la vie de ses familles par des activités diversifiées et gratuites;

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu :

- que le Conseil prend connaissance du budget détaillé soumis pour cette activité et l'autorise, au montant de 3 500 \$ plus taxes;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

Adopté à l'unanimité

## **2014-10-348      FÊTE DES PETITS ÉPOUVANTAILS – JEUX GONFLABLES ET SPECTACLE**

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu :

- que le Conseil ratifie l'acceptation des offres de services de l'Agence Lion au montant de 895 \$ plus taxes pour le spectacle et au montant de 650 \$ plus taxes pour la fourniture de jeux gonflables, à être réalisés à la Fête des petits épouvantails;
- que le Conseil ratifie la signature de ces 2 contrats par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour et au nom de la municipalité;
- que le Conseil ratifie les paiements faits par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2014-10-349

## JOURNÉE MONDIALE DU DIABÈTE

Considérant que le diabète est une maladie chronique qui affecte de plus en plus de personnes sur la planète en général, mais aussi dans notre région et notre municipalité;

Considérant que la sensibilisation des citoyens et citoyennes à cet égard est une façon utile et efficace de les inciter à prendre les moyens pour prévenir ou retarder l'incidence de la maladie;

Considérant que la Journée Mondiale du diabète, le 14 novembre, est depuis 2007, une des Journées Officielles des Nations Unies, par l'adoption de la Résolution 61/255;

Considérant qu'il est de tradition d'utiliser l'éclairage bleu pour marquer l'importance qu'on accorde à la prévention du diabète et à la solidarité avec les personnes diabétiques;

Considérant que ce conseil juge utile de donner son appui à la campagne « L'Éducation et la prévention du diabète » menée par les organismes internationaux, nationaux et locaux de prévention du diabète et particulièrement Les Diabétiques de La Haute-Yamaska;

À ces fins, il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu :

- 1) le préambule fait partie de la présente résolution;
- 2) la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'associe à la Journée Mondiale du diabète et appuie la campagne « L'Éducation et la prévention du diabète » menée par les organismes internationaux, nationaux et locaux de prévention du diabète et particulièrement Les Diabétiques de La Haute-Yamaska;
- 3) Dans un esprit de solidarité avec les personnes diabétiques de notre municipalité, un éclairage bleu sera affiché à la vue, à l'Hôtel de ville, pour la journée du 14 novembre.

Adopté à l'unanimité

2014-10-350

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- FONDS DESJARDINS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Attendu que confronté à la difficulté d'informer ses citoyens par des médiums conventionnels, la municipalité souhaite se doter d'un médium de communication plus dynamique soit un écran numérique, à être installé devant les bureaux de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska au coeur du village de Sainte-Cécile-de-Milton;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et résolu que le conseil autorise madame Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique devant les bureaux de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska au coeur du village de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adopté à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q :** Qu'en est-il de l'accotement à l'intersection de la route 137 et du 1<sup>er</sup> Rang ? La demande a-t-elle été faite au Ministère des transports pour élargir cet accotement ? De la roche va-t-elle être posée avant l'hiver ?

Monsieur le maire répond : Un suivi sera fait dans ce dossier.

**Q :** Le coin du 1<sup>er</sup> Rang et Lanctôt sera-t-il réparé ? Il est en roches actuellement.

Monsieur le maire répond : Un mandat a été donné ce soir pour paver les sections auparavant asphaltées et réparées en raison d'un ventre de bœuf.

**Q :** À quel endroit va être installé le tableau électronique s'il est acheté ? L'achat sera-t-il fait même s'il n'est pas subventionné ?

Monsieur le maire répond :

Il sera installé devant la Caisse Populaire et sera visible sur ses 2 faces. La rue Principale a été choisie car on souhaite principalement s'adresser à nos citoyens et que cette rue n'est pas assujettie aux contraintes de la route 137 qui appartient au Ministère des transports du Québec.

La Municipalité va déposer une demande de subvention à la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska qui nous a déjà fait part de son intérêt pour ce projet. La Municipalité a également réservé environ 9 000 \$ pour ce projet au cours des années antérieures.

**Q :** La Municipalité serait-elle intéressée à accorder un escompte de 2% lorsque le compte de taxes est payé au complet à la première échéance, comme ça se fait dans certaines municipalités ?

Monsieur le maire répond : Cette suggestion sera regardée dans le cadre du processus budgétaire.

2014-10-351

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 24.

Adopté à l'unanimité

---

Francine Rivest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

M. Paul Sarrazin  
Maire